



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023 - 51 / DSJ / RHM4

Direction des services judiciaires

Le directeur

Paris, le

29 MARS 2023

Le garde des Sceaux, ministre de la justice

à

Madame la directrice
de l'École nationale de la magistrature

Objet : Arrêté portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2023)

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de l'arrêté portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2023).

Les arrêtés relatifs à la nomination des jurys ne font plus l'objet d'une publication au Journal Officiel et il vous appartient de procéder à la mise en ligne du présent texte sur les sites intranet et internet de l'École nationale de la magistrature.

Ces diligences pourraient, le cas échéant, être complétées par toutes mesures de diffusion que vous estimeriez utiles.

Je vous indique également que cet arrêté sera mis en ligne sur les sites intranet et internet du ministère de la justice.

Paul HUBER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2023)

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

~~Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;~~

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 19 décembre 2022 portant ouverture au titre de l'année 2023 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature en date du 13 mars 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature, pour la session 2023, est ainsi composé :

PRÉSIDENT :

M. PARNEIX (Robert), conseiller honoraire à la Cour de cassation ;

VICE-PRÉSIDENT :

M. DAËL (Serge), conseiller d'État honoraire ;

MEMBRES :

Mme MARTI (Gaëlle), professeure de droit public à l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Mme POUS (Fabienne), magistrate honoraire ;

Mme COMTE (Laure), conseillère référendaire à la Cour de cassation ;

Mme MOREAU (Corinne), avocate générale près la Cour d'appel de Versailles ;

M. SEPTE (Nicolas), procureur de la République près le Tribunal judiciaire d'Ajaccio ;

M. DUCASSE (Manuel), avocat au barreau de Bordeaux.

M. MACALLI (Sylvain), psychologue clinicien ;

Mme POTIER (Marianne), attachée principale, conseillère mobilité-carrière (e.r.) ;

M. SAINT-GEOURS (Yves), ministre plénipotentiaire hors classe (e.r.) ;

Article 2

Dans le cas où le président du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par le vice-président, M. DAËL (Serge), conseiller d'Etat honoraire.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait, le **29 MARS 2023**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
Le directeur des services judiciaires
Paul HUBER

